

académie
Bordeaux



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Landes
éducation
nationale



Mont-de-Marsan, le 15 novembre 2013

Le Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale des Landes

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
Mesdames et messieurs le enseignants du Premier
degré.

S/ C Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
circonscriptions

Service des Pensions et
des Affaires juridiques
(S.P.A.J.)

Affaire suivie par
Charlène PRABONNE
Téléphone
05 58 05 66 67
Fax
05 58 75 30 27
charlene.prabonne@ac-bordeaux.fr

5, avenue
Antoine Dufau
BP 389
40012 Mont de Marsan
Cedex

**Objet : Transmission des intentions de déclaration de grève et mise en place
du Service Minimum d'accueil.**

Je vous rappelle que conformément au Bulletin officiel n°33 du 4 septembre 2008,
un droit d'accueil est instauré au profit des élèves des écoles maternelles et
primaires lors des jours de grèves.
L'organisation de ce service minimum d'accueil dépend de la transmission des
intentions de déclaration de grève que les enseignants doivent **impérativement**
communiquer **48 heures** avant le jour de grève.

1) Procédure de transmission des déclarations :

Vous trouverez sur le site internet www.ac-bordeaux.fr/ia40/ « espace
administratif », une déclaration d'intention (Annexe 1) à nous retourner dûment
complétée en se conformant à l'une des procédures suivantes :

- Transmission par mail vers l'adresse suivante :
ce.ia40-declaration-intention@ac-bordeaux.fr
- Transmission par Fax : 05.58.75.30.27
- Transmission par courrier :

DSDEN 40

5 avenue Antoine Dufau 40000 Mont de Marsan

2) Respect des délais de transmission :

Afin de dépasser les difficultés rencontrées, il est impératif de tenir compte du
calendrier suivant qui applique le texte en rigueur :

Jour de grève	Dernier jour de réception des intentions
Lundi	Jeudi soir de la semaine précédente
Mardi	Vendredi soir de la semaine précédente
Mercredi	Dimanche soir de la semaine précédente
Jeudi	Lundi soir
Vendredi	Mardi soir

Au-delà de cette date, les intentions ne seront pas prises en compte.

Pour le Directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale des Landes
Le secrétaire général

Eric BIGOT

**DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION
DE PARTICIPER A UNE GREVE**

CIRCONSCRIPTION : Numéro d'établissement <u>obligatoire</u> (RNE) :		
<i>Je soussigné(e)</i>		
NOM :	Prénom :	
Qualité :		
Exerçant le jour de la grève (précisez le nom de l'école) :		
<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire		
Commune de :		
<i>Déclare avoir l'intention de participer au mouvement de grève prévu</i>		
Du :	Au :	
A partir de : heures		
Fait à :	Le :	Signé : (mettre nom et prénom)

Textes de référence :

Article L133-4 du code de l'Éducation : Dans le cas où un préavis de grève a été déposé dans les conditions prévues par l'article L 2512-2 du code du travail et en vue de la mise en place d'un service d'accueil, toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école maternelle ou élémentaire publique déclare à l'autorité administrative, au moins quarante-huit heures, comprenant au moins un jour ouvré, avant de participer à la grève, son intention d'y prendre part. (...)

Article L133-5 du code de l'Éducation : Les informations issues des déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation, durant la grève, du service mentionné à l'article L133-4. Elles sont couvertes par le secret professionnel. Leur utilisation à d'autres fins ou leur communication à toute autre personne que celles qui doivent en connaître est passible de peines prévues à l'article 226-13 du code pénal.

Article 226-13 du code pénal ; La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Ce coupon doit être parvenu au moins 48 heures avant le jour de grève :

- ou par courrier :

DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DES LANDES
SPAJ
5 avenue Antoine Dufau
40012 MONT-DE-MARSAN cedex

- ou par télécopie : 05 58 75 30 27

- ou par mél : ce.ia40-declaration-intention@ac-bordeaux.fr